



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère des Finances et du Budget



Direction de la Programmation budgétaire

*Je suis citoyen,
j'ai droit à l'information*



BUDGET CITOYEN 2023

TABLE DES MATIERES


MOT DU MINISTRE	4
INTRODUCTION	6
I. POINT SUR LES REFORMES BUDGETAIRES	8
II. GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT	10
III. RAPPEL DE QUELQUES REALISATIONS DE 2021	17
IV. PRESENTATION DU BUDGET 2023 : CONTEXTE, HYPOTHESES ET PRIORITES RETENUES	37
V. BUDGET EN CHIFFRES	47
VI. PRINCIPALES MESURES PROPOSEES DANS LE CADRE DU BUDGET 2023	52
VII. LE BUDGET DECENTRALISE : UN ACCOMPAGNEMENT CONSTANT DE L'ETAT	58
VIII. AUTRES INFORMATIONS UTILES	60
GLOSSAIRE	67

MOT DU MINISTRE



Malgré son processus participatif, le contenu du budget revêt un caractère technique et n'est pas toujours compris par l'ensemble de la population. En effet, face à des termes d'une grande complexité et une terminologie spécifique, le citoyen lambda se sent mal informé sur les actions et priorités de son gouvernement. C'est pour cette raison que ce dernier s'est engagé, depuis 2018, dans le cadre du renforcement des principes de transparence et de communication, à rendre accessible, lisible et compréhensible, l'information budgétaire aux populations à la base. Il s'agit, en particulier, chaque année, d'élaborer et de partager des informations sur le budget de l'Etat, sous un format simplifié dénommé « budget citoyen » pour expliquer aux citoyens comment le gouvernement obtient de l'argent et comment il le dépense. Ainsi, le budget citoyen aide à traduire la politique budgétaire de façon accessible, afin de permettre aux citoyens de s'impliquer plus facilement dans la conduite des affaires de l'Etat.

Dans la continuité des éditions précédentes, cette présente édition reprend dans un langage simplifié l'essentiel du contenu du projet de la loi de finances initiale 2023 et permet aux citoyens de comprendre le processus budgétaire, la collecte des ressources budgétaires et leur utilisation pour la réalisation des projets et programmes de développement au profit de la population. Par ailleurs, il facilite la communication entre l'administration et les citoyens, en vue d'assurer un meilleur suivi de l'action gouvernementale par ces derniers.



Pour une meilleure appropriation par l'ensemble de la population, le budget citoyen 2023 fera l'objet d'une large diffusion à travers une campagne de sensibilisation sur tout le territoire national et par le biais des canaux de communication et d'information (sites internet, médias, foires, organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, organisations citoyennes ainsi que les universités et grandes écoles). Nous invitons chaque partie prenante (les partenaires techniques et financiers et les acteurs nationaux impliqués dans la promotion de la transparence budgétaire) à prendre part à la dissémination du présent document et incitons le grand public à participer à sa large diffusion pour consolider leur rôle de contrôle et de veille citoyenne de l'action du gouvernement.

Mamadou Moustapha BA
Ministre des Finances et du Budget

INTRODUCTION




Le budget de l'Etat est un document dans lequel le gouvernement annonce ce qu'il peut mobiliser comme argent (recettes) et ce qu'il veut faire de cet argent (dépenses) pour régler les problèmes de développement du pays au cours de l'année à venir, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget citoyen est une version résumée du budget de l'Etat en utilisant des termes moins techniques et des langages et graphiques simples, spécifiquement préparés pour le large public. Il explique ainsi le processus budgétaire et permet d'approfondir les connaissances globales des citoyens sur les questions budgétaires dans un langage clair et simple. Il permet d'apporter des réponses à leurs besoins spécifiques en matière d'informations budgétaires. Le budget pour les citoyens poursuit les objectifs suivants : (i) améliorer le processus démocratique de construction du budget de l'Etat, (ii) aider à rendre compte aux citoyens, (iii) renforcer la confiance des populations et des partenaires au développement.

Pour cette année, les priorités inscrites dans le budget 2023 s'orientent vers les actions visant l'amélioration de la condition de vie des citoyens.

Ce budget citoyen s'adresse à un large public (le citoyen, les organisations de la société civile, les masses médias, le secteur privé, les universitaires, les institutions et ministères, etc.) avide d'informations sur la performance de l'Administration dans l'utilisation des fonds publics. Tout un chacun est vivement sollicité à participer à la vulgarisation du présent document afin de permettre sa vaste diffusion.



Ce budget citoyen, qui a recouru massivement à la schématisation et aux illustrations, s'articule autour des principaux points ci-après :

- ❖ un rappel de quelques notions sur les réformes budgétaires ;
- ❖ une présentation du cycle budgétaire ;
- ❖ une revue des réalisations de 2021 ;
- ❖ une description générale du budget 2023 : contexte, hypothèses et priorités ;
- ❖ un point sur les chiffres du budget 2023 ;
- ❖ un focus sur quelques mesures phares du budget 2023 ;
- ❖ un rappel sur l'accompagnement des collectivités territoriales ; et
- ❖ quelques informations utiles au citoyen.

Maguette NIANG
Directeur général du Budget

I. POINT SUR LES REFORMES BUDGETAIRES

Cette partie est consacrée à l'explication de quelques notions de base pour une meilleure compréhension du budget programme de l'Etat par le citoyen.

1. Le Budget programme : une réforme au service du citoyen



Afin de mieux travailler et résoudre les problèmes de la population, le gouvernement a décidé de changer la manière de préparer, de présenter, d'exécuter et de rendre compte le budget de l'Etat.

Cette nouvelle méthode est appelée le budget programme ou le budget axé sur les résultats.

Comment procède-t-on ?

- ❖ D'abord, chaque ministère et institution, sur la base d'objectifs et stratégie de développement du pays, qu'il veut inclusif (impliquant tout le monde), identifie les besoins des populations et décide de mesures utiles ou politiques publiques à travers des programmes pour les régler ;
- ❖ ensuite, pour chaque programme, il est clairement fixé les résultats à atteindre pour la satisfaction des besoins des populations. Sur la base des recettes attendues durant l'année, il affecte l'argent aux différents programmes prévus ;

- ❖ puis, avec l'argent mis à leur disposition, les responsables de ces programmes exécutent les différents projets, actions, activités ou tâches retenus pour l'atteinte des résultats qui ont été déjà annoncés ;
- ❖ enfin, l'Etat, y compris l'Assemblée nationale et la Cour des Comptes, contrôle les activités de ces responsables pour voir si les résultats ont été atteints ou pas. Il vérifie si les moyens qui ont été utilisés ont vraiment permis de réaliser les objectifs de développement et de régler effectivement les problèmes de la population.

Par exemple : pour résoudre le problème de **l'accès à l'électricité en milieu rural**, le ministère en charge de l'Energie a retenu le **programme « Electrification rurale et Energies renouvelables »**. Il se fixe comme résultat attendu **« l'accès à l'électricité en milieu rural »**. Il établit un plan d'actions, indique les moyens nécessaires et met en œuvre les actions qui contribuent à satisfaire le besoin exposé. Les résultats obtenus sont évalués par des instruments de mesure comme **« le taux d'électrification rurale »** qui permettent de connaître le nombre de populations des zones rurales qui ont accédé à l'électricité grâce à ce programme.

2. Le budget programme : une recherche de performance

Le budget programme introduit la logique de la performance dans la conduite des actions du gouvernement. Il permet d'améliorer l'efficacité de la dépense c'est à dire d'avoir les meilleurs résultats à partir de la mobilisation et de l'utilisation des moyens financiers. En résumé, il s'agit de « faire plus de résultats avec moins d'argent ou de ressources », « satisfaire les préoccupations des populations sénégalaises ».

Il donne des responsabilités réelles aux gestionnaires ministériels qui s'engagent sur des objectifs et des résultats à atteindre. Ces gestionnaires ont la responsabilité de l'utilisation des moyens pour l'exécution de leurs programmes. Ils se concentrent sur tout ce qui contribue à l'atteinte de leurs objectifs.

II. GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

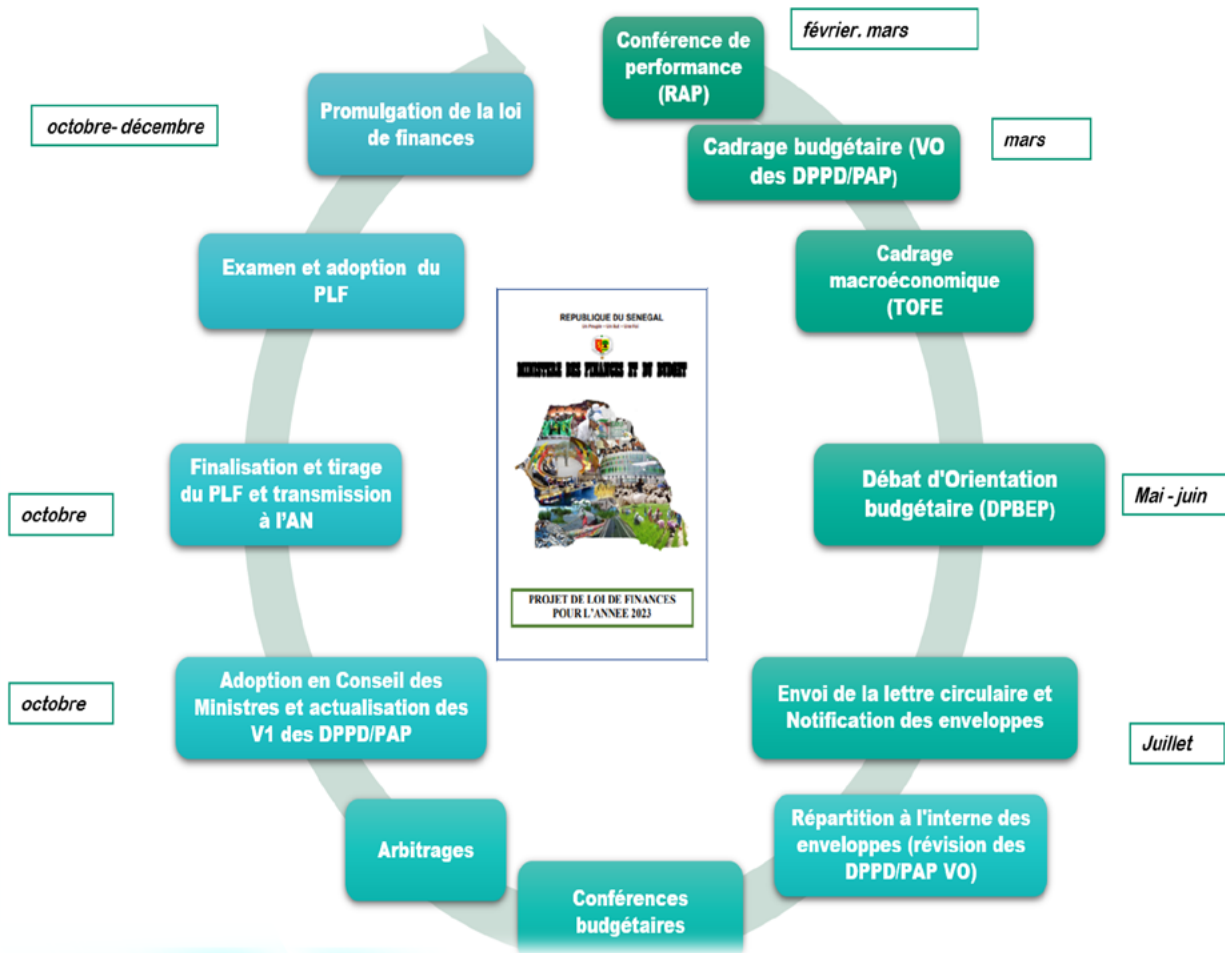
La **loi de finances** est un texte, préparé par le gouvernement, voté par les députés et qui détermine la nature, le montant et l'affectation des recettes et des dépenses de l'Etat pour une année.

La loi de finances de l'année prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

Tout au long d'une année budgétaire, les acteurs du budget s'activent à la préparation des lois de finances.



La préparation du budget peut se résumer au cadrage, au débat d'orientation budgétaire entre le gouvernement et l'Assemblée nationale et l'élaboration du projet de loi de finances, pour aboutir à son examen et adoption par les députés.



Le processus d'élaboration du budget est itératif et comporte les parties suivantes :

Cadrage du budget



Généralement, le cadrage budgétaire est précédé ou cumulé avec les conférences de performance qui sont des réunions techniques entre les services du ministère chargé des finances et les autres acteurs budgétaires des ministères et institutions.

Ces conférences permettent notamment d'examiner et d'évaluer les résultats de l'exercice précédent, d'apprécier la qualité de la gestion des politiques publiques et d'analyser les écarts constatés.

Les résultats de ces conférences de performance sont utilisés pour projeter les dépenses des projets de budget des ministères et institutions lors du cadrage budgétaire.

Le cadrage budgétaire est une étape au cours de laquelle le bilan de l'année antérieure est présenté pour avoir les premières idées sur les projections budgétaires.

A l'issue de ce cadrage budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes des ministères et institutions sont projetées pour les trois années à venir.

Cadrage macro-économique



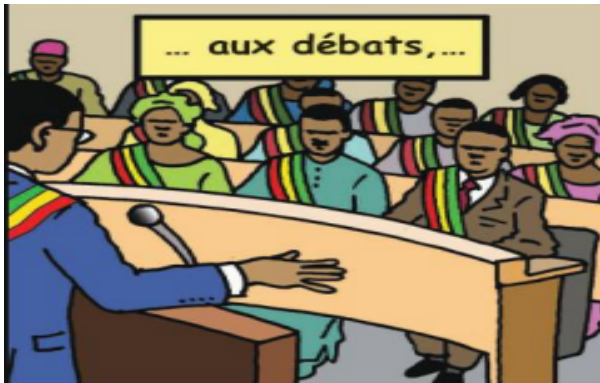
Il est établi sur la base du cadrage budgétaire et de la situation économique et détermine les principaux indicateurs économiques à savoir la croissance, le déficit budgétaire et l'inflation des trois années à venir.

A l'issue de ce cadrage, le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) qui détermine les niveaux de recettes et de dépenses est élaboré et validé en conseil des ministres.

Les résultats du cadrage macroéconomique et ceux du cadrage budgétaire sont transcrits dans un document appelé Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP). Ce document sert de base de discussion lors du débat d'orientation budgétaire.

Débat d'orientation budgétaire

C'est une étape qui réunit le Gouvernement représenté par le Ministre chargé des Finances et l'Assemblée nationale pour discuter du DPBEP et des orientations retenues.



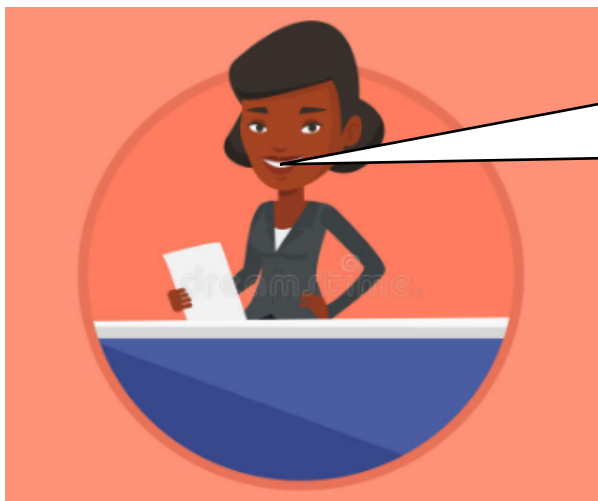
A l'issue de ce débat d'orientation, une estimation des coûts des programmes par catégories de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement, transferts) est élaborée pour tous les ministères et institutions afin de leur permettre d'élaborer leurs projets annuels de performance (PAP) et Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) : il s'agit des enveloppes indicatives.

Elaboration du projet de budget



Elle est composée de plusieurs sous-étapes :

- ⇒ la répartition des enveloppes entre les institutions et ministères : le gouvernement notifie à chaque ministère ou institution le montant qui lui est alloué, cette notification est accompagnée de la circulaire portant préparation du budget pour l'année à venir ;
- ⇒ la conception des DPPD et PAP : les ministères élaborent leur projet de budget sur la base de leurs enveloppes ;
- ⇒ les conférences budgétaires qui constituent le cadre de discussions et d'arbitrage entre services techniques sur les prévisions budgétaires élaborées par les ministères et institutions. En fait, les ministères exposent leur projet de budget et sollicitent au besoin une augmentation de crédits en fonction des résultats poursuivis ;
- ⇒ la confection des dossiers d'arbitrage qui recensent les demandes formulées par les ministères sectoriels et institutions ;
- ⇒ les arbitrages : le projet de budget est ensuite soumis au Ministre en charge des Finances pour arbitrage ;
- ⇒ le projet de loi de finances est examiné et approuvé en Conseil des ministres.




A l'issue du conseil des ministres...au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté : le projet de loi de finances pour l'année 2023.

Adoption et promulgation

A la suite de ces arbitrages et adoptions, les DPPD et PAP sont actualisés selon le montant définitif alloué à chaque ministère et institution.



- le projet de loi de finances est ensuite déposé au bureau du Président de l'Assemblée nationale au plus tard la veille de l'ouverture de la session ordinaire ;
- il est examiné en commissions et en séances plénières et voté par les députés ;



- il est ensuite transmis au Président de la République pour promulgation. Comme les autres lois, la loi de finances, une fois votée par l'Assemblée nationale, est signée par le Président de la République et publiée au Journal officiel. Cette procédure, appelée promulgation, constitue l'acte par lequel le Président de la République donne le signal aux structures compétentes d'exécuter le budget adopté dès le début de l'année concernée.

III. RAPPEL DE QUELQUES REALISATIONS DE 2021

Comment a été dépensé le budget 2021 ?

Cette partie est consacrée au rappel de certaines mesures phares et actions réalisées par le gouvernement en 2021.

Dans le **domaine agricole**, la bonne mise en place des intrants agricoles grâce au financement de 60 000 000 000 FCFA accordé par l'Etat a permis d'enregistrer une production de :

- ❖ **3 480 394 tonnes de céréales** (dont 1 326 761 tonnes de riz paddy) ;

- ❖ **1 677 804 tonnes d'arachide** dont **316 786 tonnes** exportées représentant une valeur de plus de 150 milliards FCFA de revenus.



- ❖ **21 381 tonnes de coton ;**
- ❖ **1 583 661 tonnes de produits horticoles.**



Pour le **secteur de la pêche** :

- ❖ **270 603 tonnes de produits halieutiques** exportés représentant une valeur de 250 000 000 000 FCFA ;
- ❖ **1236,5 tonnes de produits aquacoles** grâce à la mise aux normes de plusieurs infrastructures d'appui à la production et à la transformation.



Du côté de **l'élevage** :

- ❖ hausse de **20984 tonnes** dans la production de viande ;
- ❖ hausse de **15500 litres** dans la production de lait.



Concernant le **secteur de la santé** :



- ❖ construction de centres de traitements et d'isolement épidémiologiques pour accueillir et traiter les patients atteints de la Covid-19 ;
- ❖ renforcement des équipements des structures sanitaires ;
- ❖ finalisation des travaux des quatre hôpitaux à Kaffrine, Kédougou, Sédhiou et Touba.



Dans le **secteur de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Hygiène publique** :



- ❖ achèvement de 200 logements à Bambilor (avec la Société immobilière d'Investissement), de 25 à Kébémér (SN HLM), de 100 à Fatick et 120 à Kaolack ;
- ❖ poursuite des travaux de la Maison des Nations unies à Diamniadio dont les gros-œuvres sont déjà terminés, et devant accueillir près de 2000 fonctionnaires internationaux ;
- ❖ recrutement de 8040 volontaires du nettoyage et de la propreté, 10000 volontaires pour l'Unité de coordination et de Gestion des Déchets solides (UCG) et 2000 volontaires pour le cadre de vie.

Relativement au **secteur de l'Energie** :

- ❖ une puissance installée de 1616,41 MW et une production d'électricité qui passe de 4814,54 GWh à 5167,47 GWh entre 2020 et 2021 ;

- ❖ en matière d'électrification rurale, le taux de raccordement des villages à l'électricité s'établit à 59% en 2021 contre 55% en 2020 ;
- ❖ l'objectif de 28,44% de la part d'énergie propre dans le mix énergétique a été atteint avec les réalisations notées dans le domaine du solaire et de l'éolien.



Pour le **service des transports** :

- ❖ renouvellement du parc avec 680 minibus mis en circulation à fin 2021 et 434 véhicules neufs injectés dans le réseau ;
- ❖ réhabilitation des routes Tambacounda-Kidira-Bakel-Goudiry, Kédougou-Salémata, Dinguiraye-Nioro-Keur Ayib et Kaffrine-Nganda ;
- ❖ **construction du pont à péage de Foundiougne**, du pont de Marsassoum et de ses voies de raccordement ;
- ❖ démarrage de l'exploitation du **Train Express Régional (TER)** dans sa première phase, de Dakar à Diamniadio ;



- ❖ transport de 35 958 passagers et 22 368 tonnes de marchandises sur la liaison maritime Dakar-Ziguinchor ;
- ❖ dragage et balisage pour la navigabilité sur le fleuve Casamance et le fleuve Sénégal dans le cadre du projet ORIO ;
- ❖ finalisation du balisage de la brèche de Saint Louis ;
- ❖ travaux de rénovation des aéroports de Saint Louis et Matam ;
- ❖ ouverture de nouvelles destinations sur Cotonou, Douala, Libreville, Lyon, Marseille et d'une ligne sur les USA en vue de la réalisation d'un Hub aérien ;
- ❖ réhabilitation de la piste d'atterrissage et aménagement de **l'Aérogare du Cap Skiring**.



Pour le **commerce** :

- ❖ 46 milliards FCFA de renonciation de recettes pour maintenir le pouvoir d'achat du consommateur ;
- ❖ couverture des besoins en produits locaux (oignon, pomme de terre et carotte) de 9 et 10 mois.


Dans le domaine de **l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle** :



- ❖ ouverture de **375 classes préscolaires communautaires** dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kolda, Matam et Tambacounda ;
- ❖ construction de **07 écoles élémentaires, 09 Collèges et 02 lycées** ;
- ❖ appui en vivres à **1043 daaras** pour un montant de 661 657 238 FCFA destinés à **117 848 talibés** des 14 régions, et la mise en place de plateformes numériques pour assurer la continuité des enseignements ;
- ❖ formation de plus de **3000 jeunes** dans des métiers tels que l'agroalimentaire, le solaire et les hydrocarbures ;

- ❖ **22 projets de jeunes/femmes/PME** pris en charge pour un montant global de 167 325 778 FCFA et 105 dossiers sélectionnés et transmis à la Banque Agricole, pour un montant de 841 876 256 FCFA pour le financement des activités économiques initiés par les jeunes ;
- ❖ **accompagnement de 162 PME** en matière de diagnostic, de formation, de formalisation et d'élaboration de plans d'affaire et plans de développement, en collaboration avec l'ADEPME.
- ❖ livraison de **06 Espaces numériques ouverts (ENO)** (Podor, Ndioum, Diourbel, Orkadiere, Pikine et Louga), de **chapiteaux de 300, 600 et 1200 places préfabriqués à l'UCAD et à Ziguinchor**, de **résidences de 4000 lits à l'UCAD**, ainsi que la poursuite des travaux de construction des universités Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASSE, Amadou Makhtar MBOW et Assane SECK.





Dans le cadre de l'**autonomisation économique des femmes et de la promotion de l'équité et l'égalité du genre**, les principaux résultats obtenus se déclinent comme suit :

- ❖ l'allégement des travaux domestiques avec la mise à disposition de **2812** « unités d'allégement » pour les femmes, d'un montant de 412 010 869 FCFA et l'acquisition de **460 équipements de production** ;
- ❖ le renforcement de la résilience et du potentiel productif des familles et groupes vulnérables avec 5528 bourses économiques octroyées pour un montant global de 515 537 137 FCFA à Louga, Matam, Saint Louis, Thiès, Diourbel, Dakar, Sédhiou et Kaolack ;
- ❖ financement de 1326 projets de femmes et jeunes filles dans 11 régions, grâce à une enveloppe globale de 1 013 745 000 FCFA par le ministère en charge de la femme.

En matière de **Protection des droits de l'Enfant et de Développement intégré de la Petite enfance** (DIPE), il est à relever :

- ❖ le **retrait de la rue de 418 enfants** dont 137 ressortissants des pays de la sous-région et l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage de 10 934 enfants (3786 filles et 7148 garçons), répartis dans 239 daaras de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Saint-Louis et Matam pour un montant de 237 749 000 FCFA ;
- ❖ la régularisation pour un montant de 106 500 000 FCFA de **371 orphelins du Joola**, désormais déclarés pupilles de la nation ;

Dans le secteur de **l'eau et de l'assainissement** :



- ❖ démarrage des travaux du volet « distribution » de **Keur Momar SARR (KMS3)** ;
- ❖ pose de la conduite principale de distribution de **l'usine de dessalement de l'eau des Mamelles** (Dakar) ;
- ❖ réalisation de plus de **6000 latrines familiales** dans les régions de Kolda, Sédhiou et Louga et de 70 édicules publics dans les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack, Fatick et Saint-Louis ;
- ❖ installation de **220 000 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées** dans le cadre du projet d'assainissement des 10 villes ;
- ❖ restauration et réhabilitation de la **digue de Kaffrine**.

En matière de **gouvernance** et **d'équité territoriale** :

- ❖ **Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC)** : mise en service de 28 systèmes hydrauliques d'alimentation en eau potable et 469 équipements de transformation post-récolte distribués ;
- ❖ **Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA)** : réalisation de 5,5 km de linéaire de pistes et de routes, de 135 infrastructures et équipements de base (cases de santé, salles de classes, etc.) et construction et/ou l'équipement de 80% d'infrastructures de sécurité et de services au niveau déconcentré (brigade de gendarmerie de Niaguiss, postes frontaliers mixtes de Dyabougou et de Démette, postes de police frontalière de Gaé, de Saldé et de Kélimane Nganda) ;



- ❖ **Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES) :** aménagement et réhabilitation de 133,5 km de voiries, aménagement de 670 ha de superficie protégée contre les inondations récurrentes ;
- ❖ **Programme national de bourses de sécurité familiale :** 315 626 ménages bénéficiaires enregistrés ;
- ❖ **Couverture Maladie universelle (CMU) :** enrôlement de 2 046 365 bénéficiaires du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), de 24319 titulaires de la Carte d'Égalité des Chances et de 3 989 524 bénéficiaires au niveau des mutuelles de santé à base communautaire.

S'agissant de l'**aménagement des territoires**, il faut noter : (i) la départementalisation de Keur Massar ; (ii) la production de cartes routières des 46 départements du Sénégal ; (iii) la production des plans urbains pour les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye ; et (iv) la cartographie des villes sénégalaises les plus exposées aux risques d'inondations.

Dans le cadre du **Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation aux Changements Climatiques – Phase 2 :**

- ❖ une superficie de **66 ha** pour une population totale de **10 600 habitants** (quartiers des cités Municipale, Mame Dior, Ainoumadi, Darou Rakhmane, Sant-Yalla, Santé) **épargnée** des inondations de l'hivernage 2021 grâce aux **9593 mètres de canalisations** primaires et secondaires réalisées ;
- ❖ une **diminution** de moitié des **distances** entre les **points de pompage et l'exutoire** dans la zone **Camille Basse** et **Jaxaay**.



Concernant le **Projet de protection côtière à Saint-Louis**, les travaux réalisés concernent les terrassements, la pose du géotextile, la mise en place du filtre en enrochement de 100 à 200 kilos et la carapace en enrochement de 1 à 2 tonnes, en plus de la démolition des bâtiments en ruine se trouvant dans l'emprise de l'ouvrage sur 76% du linéaire total du projet.



La Direction de l'état civil, à travers le **Projet d'Appui au Renforcement du Système d'information de l'Etat civil et la Consolidation du Fichier national biométrique**, a entamé la modernisation de l'état civil avec notamment :

- ❖ la création de huit (08) centres secondaires d'état civil dans les communes de Bamba Thialène (Diam-Diam), Payar (Darou Salam 1, Loumby), Méouane (Mékhé village) et Sangalkam (Kounoune , Cité Yaye Dior , Médina Thioub , Keur Ndiaye Lô) ;
- ❖ l'élaboration de la Stratégie nationale de l'Etat civil (SNEC) pour une évaluation complète des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil du Sénégal.

Concernant le Programme d'appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (**PACASEN**), les fonds, destinés aux 123 communes, arrêtés, pour l'année 2021, à un montant total de **8 823 979 540** francs CFA, ont été accordés aux 81 communes bénéficiaires sur la base des résultats de l'évaluation des performances de l'année 2020, et permis d'augmenter considérablement leurs enveloppes du fonds d'équipement des collectivités territoriales (FECT).

Sur le **Projet de Désenclavement des Zones de Production (PDZP)** :




- ❖ les communes de Gagnick, Simbandi Brassou, Doumga Lao et Nguayéne Sabakh ont réceptionné leurs travaux d'un linéaire total de 314 km de pistes finalisé, améliorant ainsi la mobilité dans les 29 villages polarisés par les pistes;
- ❖ la réception de 12 infrastructures et équipements dans les secteurs productifs dans les régions de Saint-Louis, Kolda et Kédougou ;
- ❖ au plan physique, 18 marchés ruraux, 104 unités de traitement et de collecte, 27 périmètres maraîchers, 31 magasins de stockage, 03 forails, 56 souks, 01 centre avicole et 01 abattoir ont été réceptionnés dynamisant ainsi l'économie locale.

Le Projet d'Appui aux Plans d'Investissement de dix-huit communes du département de Podor en ancrage au Programme national du Développement local (PNDL) (**PAPIC/Podor**) qui intervient dans 18 communes du département de Podor, non bénéficiaires du PACASEN (Méry, Doumga Lao, Madina Ndiathbé, Mboumba, Walaldé, Aéré Lao, Gamadji Saré, Dodel, Guédé Village, Guédé Chantier, Démette, Bodé Lao, Fanaye, Ndiayene Pendao, Mbolo Birane, Boké Dialloubé, Galoya Toucouleur et Pété) : sur les 37 microprojets retenus par les collectivités territoriales, 14 sont réceptionnés, 13 en cours de réalisation et 10 dans le circuit de passation des marchés.

Relativement au **Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP)** :

- ❖ la deuxième phase du relogement provisoire a permis de réinstaller 802 personnes sinistrées supplémentaires, portant ainsi le nombre total de personnes relogées à 1500 sur le site de Djougop et accompagnées à travers 6 micro-projets développés à leur profit ;
- ❖ pour ce qui est du relogement définitif, les travaux d'aménagement du site de Djougop sont très avancés avec les terrassements achevés à 100%, les réseaux eaux pluviales, eaux usées et eau potable à 90% et la voirie à 30% ;

- 
- ❖ la mise en œuvre du Plan d'actions de réinstallation (PAR) de la Langue de Barbarie est en cours avec, en fin 2021, près de 60% des personnes affectées par le projet (PAP) conciliées et 40% payées.

IV. PRESENTATION DU BUDGET 2023 : CONTEXTE, HYPOTHESES ET PRIORITES RETENUES

- Quel contexte pour le budget 2023 ?

Le contexte de préparation de la Loi de Finances pour l'année 2023 revient sur l'ensemble des facteurs externes et internes, liés à la situation économique et financière, nationale et internationale, dans lequel s'est préparé le budget de l'Etat. Ce contexte influence et oriente le choix des priorités des dépenses publiques, ainsi que le niveau de perception des recettes publiques.

L'année 2023 devrait inscrire le Sénégal dans une nouvelle ère de pays producteur de pétrole et de gaz. Toutefois, l'économie nationale fait face à des défis majeurs tels :

- ⇒ un environnement international instable à cause des conflits ;
- ⇒ une économie mondiale constamment perturbée ;
- ⇒ une désorganisation au niveau des chaînes d'approvisionnement en produits (riz, huile, pétrole...) ;
- ⇒ une inflation galopante rendant beaucoup trop chers les produits alimentaires et énergétiques, notamment à cause de la crise russo-ukrainienne ;
- ⇒ une persistance d'incertitudes liées à la pandémie de la covid 19.

- Quelles sont les hypothèses retenues pour le budget 2023 ?

Pour faire le budget de l'Etat de l'année 2023, le gouvernement fait attention à beaucoup de choses, notamment le taux de change entre le dollar des Etats-Unis et le franc CFA, le taux de croissance, le déficit budgétaire, l'endettement, l'inflation, la pression fiscale, les urgences à prendre en charge comme la préservation de ce qui est réalisé, la paix et la sécurité du pays, etc.

Taux d'inflation : les prix des biens et des services consommés par tous les agents économiques (entreprises, ménages et pouvoir public) se situeraient en moyenne à **2,3%** en 2023, soit une baisse de 2,8% par rapport à 2022.

Pression fiscale : globalement, la pression fiscale est projetée à **18,34%** du PIB en 2023 contre **18,04%** pour la LFR 2022, soit une progression de **0,3 point** de pourcentage traduisant le démarrage des exploitations gazières et pétrolières.

Taux croissance : globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à **10,1%** en 2023 contre une prévision de 4,8% en 2022. Cette croissance serait essentiellement tirée par le secteur secondaire (+22,4%) avec la contribution exceptionnelle attendue de l'exploitation du pétrole et du gaz en sus de la poursuite de la tendance positive des autres activités du secteur.

Déficit budgétaire : la gestion budgétaire devrait ressortir avec un déficit budgétaire projeté à **5,5% du PIB** en 2023 contre une projection de déficit de 6,2% en 2022.

- Quelles sont les priorités du budget 2023 ?

En 2023, afin de continuer à améliorer les conditions de vie des populations, le gouvernement a plusieurs priorités comme le soutien à l'énergie et aux produits de grande consommation des ménages, la consolidation de la paix, l'agriculture, les infrastructures, l'éducation, la santé, l'eau, l'industrie, l'économie numérique, l'emploi, notamment celui des jeunes avec le programme XËYU NDAW ÑI, etc.

Il s'agira, pour le gouvernement d'apporter les meilleures réponses :

a) L'Énergie

- la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures ;
- l'accès universel et durable à des services de l'électricité à moindre coût.

b) Le pouvoir d'achat des ménages

Concernant les denrées alimentaires, la bataille contre la vie chère et pour le bien-être des populations sera également gagnée à travers, notamment :

- le renforcement des mesures de soutien à la filière rizicole, pour booster la production ainsi que la mise en œuvre de mesures et actions destinées à stimuler les différentes filières, afin de consolider les bases de notre souveraineté alimentaire ;
- une meilleure valorisation de nos produits et une promotion du « consommer local » ;
- le renforcement des moyens de surveillance des marchés ;
- l'assainissement des circuits de distribution et le suivi du respect des règles liées à la concurrence ;
- la simplification des procédures d'importation, le décongestionnement du Port de Dakar et la maîtrise des droits et frais de passage portuaires qui ont un impact aggravant sur les prix intérieurs.

c) L'équité territoriale et la justice sociale

- poursuivre et amplifier la mise œuvre des politiques novatrices d'équité territoriale et d'inclusion sociale dans les villes et les campagnes avec la réalisation d'infrastructures et services sociaux de base à travers le PUDC, le PROMOVILLES, le PUMA, le PACASEN urbain, le PACASEN rural et le PNDL ;

- veiller à la mise en œuvre adéquate, au niveau de l'ensemble des structures sanitaires, de la politique de gratuité de la dialyse, en vue d'assurer une prise en charge soutenable des patients insuffisants rénaux.

d) La santé

- modernisation du système de santé ;
- accélération des réformes en vue de la professionnalisation des personnels ;
- transformation de la gestion des structures sanitaires ;
- généralisation des processus de certification qualité des hôpitaux ;
- mise en application des manuels de procédures harmonisés pour les autres structures de santé (centres de santé, postes de santé).

e) Les jeunes et les femmes

- insertion professionnelle des jeunes et des femmes ;
- promotion de l'auto emploi des femmes et des jeunes dans le cadre de la politique d'équité territoriale, suivant des modalités souples, allégées et adaptées à leurs besoins.

f) L'agriculture et l'élevage

- amélioration de la productivité avec l'augmentation du financement de la production portée à 70 milliards FCFA en 2023 ;
- développement des chaînes de valeurs ;
- poursuite de la modernisation de l'élevage en s'appuyant sur l'achat de génisses laitières à haut potentiel génétique en vue d'accroître les productions de lait et de viande dans une perspective de réduire la facture laitière et de se rapprocher de l'autosuffisance en lait et en viande ;

- meilleure efficacité de la politique de stabulation grâce au développement et à la déconcentration de l'opérationnalisation du Fonds de Stabulation (FONSTAB) sur l'ensemble du territoire national ;
- intensification des cultures fourragères.

g) L'éducation et la formation

- élargissement de la carte scolaire ;
- généralisation des cantines scolaires ;
- formation à distance des personnels enseignants ;
- remplacement des abris provisoires ;
- résorption du déficit de tables-bancs ;
- suivi-encadrement des enseignements ;
- meilleure impulsion, supervision et coordination des structures et programmes d'assistance multisectorielle aux daaras et aux diplômés de l'enseignement arabe ;
- développement d'une offre de formation professionnelle adaptée aux enjeux et aux défis de l'économie nationale en vue d'améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et leur insertion par l'entrepreneuriat ;
- accès à un enseignement supérieur de qualité, orienté vers la qualification et l'insertion socioprofessionnelle ;
- achèvement des chantiers prioritaires des universités et des instituts supérieurs d'enseignement professionnel ;
- création des universités de Matam et du Sénégal oriental ;
- optimisation de la gestion des ressources financières des différents établissements ;
- maîtrise des budgets et des dépenses de fonctionnement et l'étude des modalités d'apurement de la dette fiscale des universités ;

- accélération de la transformation digitale des universités et l'intensification de la dématérialisation des procédures ;
- amélioration de la qualité de la prise en charge sociale des étudiants.

h) Le transport



- démarrage des travaux de la seconde phase de la ligne du TER, de Diamniadio à l'Aéroport International Blaise Diagne ;
- finalisation des travaux du Bus Rapid Transit (BRT) ;
- réalisation de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack ;
- poursuite du programme de construction de ponts et d'autoports ;
- démarrage du projet de l'autoroute du Nord Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et du chemin de fer Dakar-Tambacounda ;
- Programme Spécial de Désenclavement pour la connexion entre les zones de production et les marchés ;

- finalisation du port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou et du port du futur à Ndayane ;
- renouvellement des parcs automobiles (taxis, gros porteurs, etc.).

i) L'accès à l'eau et à l'assainissement



- augmentation de la production pour alimenter les grands centres urbains comme Dakar ;
- accélération des travaux du projet de dessalement de l'eau de mer ;
- réalisation d'une seconde station de surpression d'eau à Mékhé ;
- remise à niveau des systèmes d'alimentation en eau ;
- extension et densification de réseaux et pose de système de chloration ;
- exécution du projet de dépollution de la baie de Hann ;
- renforcement du volet aval du projet de dépollution du nord de la ville de Dakar ;

- finalisation des travaux du projet d'assainissement des 10 villes ;
- démarrage de la construction de près de 55 000 ouvrages d'assainissement individuels en milieu rural dans le cadre du Projet Eau et Assainissement en Milieu rural (PEAMIR) ;
- systématisation des opérations pré hivernage ;
- réalisation des travaux d'assainissement "eaux pluviales", dans toutes les localités concernées du pays à travers notamment le Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au Changement climatique (PROGEP 2).

j) L'industrie

- poursuite de la réalisation des agropoles ;
- développement de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée ;
- développement des industries à forte intensité technologique et d'innovation dont l'économie numérique, les industries d'assemblage et les industries créatives.

k) L'urbanisation et le cadre de vie



- Accélération de l'offre en habitat social avec le programme de 100 000 logements pour une production annuelle de 20 000 logements ;
- mise en œuvre des réformes sur les normes de construction pour répondre à un besoin impératif de sécurité des biens et des personnes ;
- gestion rationnelle de l'espace urbain pour lutter contre le désordre de l'occupation spatiale ;
- impulsion d'un dialogue territorial constructif avec la ville de Dakar et les autres maires de communes afin de mieux prendre en charge la problématique de la gestion des ordures ménagères et des inondations pour améliorer le cadre de vie des populations.

I) La défense et la sécurité

- renforcement de la sécurité sur les axes et corridors routiers par la création de brigades mixtes de contrôle (police, gendarmerie, douanes, eaux et forêts) ;
- intensification de la lutte contre l'insécurité au niveau des communes et agglomérations par l'installation des caméras de surveillance ;
- mise en place d'une plateforme interministérielle au sein de l'Office central pour la Répression du Trafic illicite des Stupéfiants (OCRTIS) ;
- densification du maillage territorial (érection d'unités de sécurité publique, de brigades de sécurité routière avec la création d'une section de recherches par légion territoriale, d'une compagnie de gendarmerie et d'une brigade de recherche par département, d'une brigade ou d'une communauté de brigade pour chaque arrondissement, etc.) ;
- protection des ressources pétrolières.

V. BUDGET EN CHIFFRES

1. Les recettes



Les recettes de l'Etat constituent le montant total d'argent que le gouvernement espère recevoir pour réaliser ses activités. Elles proviennent de trois sources : les recettes fiscales, les recettes non fiscales et l'emprunt.

Au total, cet argent à collecter par l'Etat est estimé à **4 096,4 milliards FCFA** pour 2023 contre un montant de **3 647,8 milliards FCFA** pour la loi de finances rectificative (LFR) 2022. Les recettes du budget 2023 augmentent donc de 448,6 milliards de FCFA, soit 12,3% par rapport à la LFR de 2022.

Cette amélioration sera possible :

- ❖ premièrement, grâce à la bonne reprise des activités économiques dans presque tous les domaines ;
- ❖ deuxièmement, parce que les services des impôts, des douanes et du Trésor Public amélioreront la qualité de leurs services pour collecter plus de recettes ;

- ❖ troisièmement, car ce sera la première année de collecte de ressources fiscales et non fiscales directement issues de l'exploitation des hydrocarbures. Sur les 51,6 milliards FCFA attendus, 33,7 milliards de FCFA vont abonder le budget général, 5,2 milliards FCFA iront au Fonds intergénérationnel et 12,7 milliards FCFA reviendront au Fonds de stabilisation.

Les recettes devraient provenir :

- ⇒ **des recettes internes pour 3 640,5 milliards de FCFA** : elles correspondent aux impôts, taxes et droits payés par les sénégalais et les personnes vivant au Sénégal ainsi que l'argent payé par les personnes qui vivent à l'étranger et qui font des affaires au Sénégal.

Elles sont constituées :

- ❖ de **recettes fiscales** pour 3 486,7 milliards de FCFA et
- ❖ de **recettes non fiscales** et autres pour 153,8 milliards de FCFA ;

- ⇒ **des recettes externes pour 279 milliards de FCFA** : ce sont des sommes d'argent que le Gouvernement reçoit de l'extérieur du pays, généralement des partenaires au développement.

Elles sont constituées :

- ❖ de dons budgétaires pour 46,7 milliards de FCFA et
- ❖ de dons en capital (prêts) pour 232,3 milliards de FCFA ;



⇒ **des recettes des comptes spéciaux du Trésor pour 176,9 milliards de FCFA .**

2. Les dépenses

Combien l'Etat compte dépenser pour assurer le bien-être des citoyens ?

En 2023, le gouvernement prévoit de dépenser un montant total de **5 141,9 milliards de FCFA**, contre 4 702,9 milliards de FCFA pour l'année 2022, soit une augmentation de 439 milliards de FCFA (+9,3%). Ces dépenses se répartissent comme suit :

- ❖ dépenses sur ressources internes : 4 297,1 milliards de FCFA ;
- ❖ dépenses sur ressources extérieures : 667,9 milliards de FCFA ;

- ❖ dépenses des comptes spéciaux du Trésor (CST) : 176,9 milliards de FCFA.

Selon leur nature, les différentes catégories de dépenses de l'Etat sont :

- ❖ **les dépenses courantes** pour le fonctionnement courant des services pour 3 376,7 milliards de FCFA (intérêts de la dette publique , dépenses de personnel, dépenses d'acquisition de biens et de services et de transferts courants) ;
- ❖ **les dépenses en capital** pour la réalisation d'investissements (comme les routes, les hôpitaux, les universités) et l'acquisition des équipements de longue durée pour 1 588,2 milliard de FCFA ;
- ❖ **les dépenses des CST** pour 176,9 milliards de FCFA.

Les catégories de dépenses sont les suivantes :

Catégorie de dépenses/ Catégorie de CST	Montant
Intérêts de la dette publique	424 325 000 000
Dépenses de personnel	1 273 000 000 000
Dépenses de fonctionnement	395 763 000 000
Dépenses de transferts courants	1 283 653 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	871 365 449 905
Transferts en capital	716 847 550 095
Total Budget GENERAL	4 964 954 000 000
Compte d'Affectation Spéciale	154 390 000 000
Compte de Commerce	490 000 000
Compte de Prêt	20 750 000 000
Compte d'Avance	800 000 000
Compte de Garantie et Aval	500 000 000
Total CST	176 930 000 000
Total GENERAL	5 141 884 000 000

La somme d'argent que le gouvernement espère obtenir par le biais des impôts et autres recettes (4 096,4 milliards de FCFA) est insuffisante par rapport à la somme


qu'il compte consacrer aux dépenses courantes et aux investissements en 2023 (**5 141,9** milliards de FCFA). L'argent qui manque ainsi à l'Etat pour couvrir ses dépenses est 1 045,5 milliards de FCFA, correspondant à 5,5% de la richesse nationale, c'est-à-dire du produit intérieur brut (PIB).

Cet argent qui manque s'appelle le déficit budgétaire.



3. L'emprunt

Le gouvernement va emprunter auprès des établissements financiers, des particuliers, des autres Etats, des partenaires techniques et financiers, des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale ou le Fonds Monétaire International etc.



En somme, à l’instar de ce qui se fait partout dans le monde, le Sénégal a recours à l’endettement pour contribuer au financement de son développement ainsi qu’à l’amélioration des conditions de vie de sa population. Notre pays continue de bénéficier de la confiance de la communauté financière internationale. Cependant l’Etat aura de moins en moins recours à l’endettement grâce aux bons résultats de la mise œuvre de sa Stratégie de Recettes à Moyen Terme.

VI. PRINCIPALES MESURES PROPOSEES DANS LE CADRE DU BUDGET 2023

Le budget 2023 est un « budget pour apporter des solutions » et permet de protéger les ménages et de lutter contre la vie chère et concrétiser les projets d’investissement dans les différents secteurs.

⇒ *Protéger les ménages et lutter contre la vie chère*

Le Gouvernement a fait le choix d’agir, en même temps, sur la maîtrise, voire la baisse des prix, et sur l’amélioration des revenus, afin de préserver au maximum le pouvoir d’achat des citoyens. Le budget 2023 prévoit :

- ❖ **35 milliards** de francs CFA de cash transfert dans le cadre du programme des bourses de sécurité familiale,
- ❖ **350 milliards** de francs CFA pour la subvention à l’énergie,
- ❖ **100 milliards** de francs CFA pour que les prix des denrées de première nécessité restent accessibles à la majorité de nos compatriotes.

Baisse de quelques produits de grande consommation :



Oignon local, le kilogramme passe de 500 FCFA à 400 FCFA, soit **une baisse de 100 FCFA** ;

Oignon importé, le kilogramme passe de 700 FCFA à 500 FCFA, soit **une baisse de 200 FCFA** ;



Pomme de terre locale, le kilogramme passe de 600 FCFA à 400 FCFA, soit **une baisse de 200 FCFA** ;



Riz brisé 100% indien, le kilogramme passe de 350 à 325 francs, soit une baisse de 25 FCFA compte non tenu des 25 FCFA qui ont été déjà pris en compte. En réalité, c'est **une baisse de 50 FCFA** ;



Sucre, le kilogramme passe de 600 à 575 FCFA, soit **une baisse de 25 FCFA** ;



Huile de palme, le litre passe de 1 200 à 1 100 FCFA, soit **une baisse de 100 FCFA** ;



Lait végétal, le kilogramme passe de 3.000 à 2.750 FCFA soit **une baisse de 250 FCFA** ;



Viande de bœuf, le kilogramme est passé de 4.000 à 3.600 FCFA, soit **une baisse de 400 FCFA** ;

Viande de mouton passe de 4.500 à 4.300 FCFA, soit **une baisse de 200 FCFA** ;



Poulet vif, son prix est désormais fixé à 2.500 FCFA avec un plafond à trois mille francs CFA ;



Aliment de bétail le sac de 50 kilos passe de 20 000 à 18 000 FCFA, soit **une baisse de 2000 FCFA** ;



Aliment de volaille le sac de de 50 kg passe de 20.000 à 18.000 FCFA, soit **une baisse de 2.000 FCFA**;



Le fer à béton, il est appliqué une baisse du fer local ou importé sur une fourchette comprise entre 50.000 à 100.000 FCFA selon le type et le diamètre du fer ;



Loyers : des baisses de

20% pour les loyers inférieurs à 300 000 FCFA ;

10% pour les loyers compris entre 300 000 FCFA à 500 000 FCFA,

05% pour les loyers supérieurs à 500.000 FCFA ;





Frais scolaires et universitaires

S'agissant des frais scolaires, **la gratuité** est de mise pour l'élémentaire et le préscolaire dans le public.

En ce qui concerne les frais d'inscription dans le moyen et le secondaire les frais sont désormais fixés à 3000 FCFA avec un plafond maximum de **5000 FCFA**, lequel devra être autorisé par le conseil d'administration de l'école.

Pour l'enseignement privé, **une baisse de 10%** est effectuée sur les frais d'inscription du préscolaire jusqu'au secondaire avec l'accord des acteurs, avec une interdiction de regrouper les paiements en début d'année. Pour le supérieur, une baisse allant de **5 à 10%** est opérée sur les frais de scolarité d'enseignement privé supérieur.

⇒ ***Concrétiser les projets d'investissement dans les différents secteurs***, aptes à améliorer la productivité, la qualité de vie et à stimuler la croissance.

Quelques projets phares sont présentés, par axe du PSE, dans le graphique ci-après :



VII. LE BUDGET DECENTRALISE : UN ACCOMPAGNEMENT CONSTANT DE L'ETAT

La décentralisation est le transfert ou la réaffectation de pouvoirs spécifiques, avec tous les attributs administratifs, politiques et économiques qu'ils impliquent, du gouvernement central aux élus locaux, autonomes dans leurs sphères d'autorité géographique et fonctionnelle. Au lieu de rendre des comptes à un niveau supérieur, ces élus deviennent donc responsables devant leurs électeurs locaux.

Les compétences transférées par l'Etat aux collectivités territoriales sont entre autres, l'environnement, la jeunesse, la santé, le sport, l'éducation, l'assainissement, l'urbanisme.

C'est ainsi que dans la mise en œuvre de cette politique de décentralisation, de 2012 à 2022, les transferts financiers que l'Etat a accordé aux collectivités territoriales ont été estimés à un peu plus de 600 milliards.

Les fonds transférés concernent essentiellement le Fonds de dotation de la Décentralisation, le Fonds d'Equipeement des Collectivités territoriales, les ristournes, le PACASEN, les fonds de péréquation/mine et la Contribution économique locale (CEL/VA).

Les prévisions de transferts aux collectivités territoriales en 2023

Concernant le **Projet de loi de finances de 2023**, un montant global de **97 966 326 520 FCFA** est prévu pour les transferts aux collectivités territoriales, dont 22 055 500 000 FCFA sur financement de la Banque mondiale et destinés aux 123 communes bénéficiaires du PACASEN sur la base de l'atteinte de leur performance

et 75 910 826 520 FCFA sur ressources propres de l'Etat et destinés à l'ensemble des collectivités territoriales du pays.

Ce montant est réparti ainsi :

Evolution des prévisions de transferts de 2022 et 2023

INSTRUMENT	PREVISION 2023	DOTATION 2022	PROGRESSION ABSOLUE	PROGRESSION RELATIVE
FDD	30 381 893 371	28 450 000 000	1 931 893 371	6,79%
FECT	39 226 933 149	36 158 826 520	3 068 106 629	8,49%
Ristournes aux Communes	5 500 000 000	5 000 000 000	500 000 000	10,00%
BCI Décentralisé	802 000 000	642 000 000	160 000 000	24,92%
PACASEN URBAIN	22 055 500 000	23 246 845 062	- 1 191 345 062	-5,12%
TOTAL	97 966 326 520	93 497 671 582	4 468 654 938	4,78%

Sources : SYSBUDGEP

Entre 2022 et 2023, l'Etat a fait des efforts supplémentaires de 4 468 654 938 FCFA.

L'Etat a, en outre, mis en place et élargi le PACASEN Rural à l'ensemble des collectivités territoriales du pays pour un montant de 1,5 milliard FCFA en 2023.

En plus de ces transferts, l'Etat a prévu un ensemble de projets et programmes pour une meilleure prise en charge des besoins des collectivités territoriales dont :

- ❖ le Projet de Développement économique de la Casamance (**PDEC**) dans le but d'intervenir prioritairement dans les chaînes de valeurs de la filière agricole (horticulture, riziculture, anacarde), l'ostréiculture, la pêche etc. dans 60 collectivités de la région naturelle de la Casamance (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) ;
- ❖ le projet de désenclavement des zones de productions en appui au Programme national de Développement local (**PDZP/PNDL**) pour le développement et le

- renforcement des capacités des chaînes de valeurs agricoles, le développement d'infrastructures rurales et la gestion de projets ;
- ❖ le Projet de mise en œuvre du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (**PNADT**) pour la promotion de la mise en œuvre des actions structurantes d'aménagement et de développement territorial et la mise en place des outils de planification spatiale au niveau sectoriel et territorial ;
 - ❖ le Programme d'Appui au Renforcement du Système d'Information de l'Etat civil et à la Consolidation d'un fichier national d'identité biométrique (**NEKKAL**) pour faciliter aux collectivités l'accès aux services de l'Etat civil.

VIII. AUTRES INFORMATIONS UTILES

a) L'évolution du budget

❖ *Le budget a plus que doublé de 2012 à 2023 :*

Au plan budgétaire, le budget 2023 sera arrêté à 6 411,5 milliards FCFA lorsqu'on ajoute, dans le périmètre des dépenses, l'amortissement (le paiement) de la dette publique qui est de 1269,6 milliards de FCFA, conformément à la méthode comptable utilisée jusqu'en 2019.

A cet égard, si on devait jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, pour le comparer au budget de 2012 qui était arrêté à 2 344,8 milliards FCFA, on verrait que **le budget a plus que doublé.**

b) Qu'en est-il des autres lois de finances

❖ ***La loi de règlement (LR)***

La loi de règlement (LR) est la loi de finances qui intervient après la clôture de l'exécution du budget. Elle rend compte pour chaque année de l'exécution du budget ainsi que de l'utilisation des crédits. Elle arrête les montants définitifs des recettes et des dépenses de l'Etat pour une année ainsi que les résultats budgétaires (déficit ou excédent) qui en découlent.

C'est à travers la loi de règlement que l'Assemblée nationale contrôle le niveau de réalisation des autorisations qu'elle avait données pour une année et d'apprécier la performance des programmes ministériels.

Selon les dispositions des articles 48,49 et 50 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, les éléments fondamentaux ci-après, caractérisent la loi de règlement : la constatation des réalisations de recettes et dépenses, l'approbation des écarts entre les autorisations et les réalisations, la ratification des ouvertures de crédits, le résultat de la gestion close et le niveau d'atteinte des résultats.

❖ ***La loi de finances rectificative (LFR)***

La loi de finances rectificative (LFR) est la loi de finances qui modifie, en cours d'année, les dispositions de la loi de finances en cours d'exécution

La LFR est un instrument de transparence et de bonne gestion car elle apporte de la sincérité et de la clarté dans la gestion de la chose publique. En effet, quand les prévisions de la loi de finances de l'année sont perturbées, la LFR intervient pour les corriger et les adapter aux réalités de la situation du moment.

A titre d'exemple, on peut citer la LFR de 2020 qui a été adoptée pour tenir compte de la forte baisse des recettes attendues à cause de la Covid-19 (mesures barrières, réduction du temps de travail etc.). Ainsi, le Sénégal, comme pour presque tous les pays du monde, a élaboré une LFR pour s'adapter à la nouvelle situation.

C'est le cas également en 2022 lorsque l'Etat devait réagir face à la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires et à la revalorisation des salaires des agents de la fonction publique.

c) La participation du citoyen au processus budgétaire

Le citoyen est le principal bénéficiaire de la politique budgétaire, donc la logique exige qu'il participe aux décisions qui le concernent. Il peut s'impliquer dans l'élaboration du budget de plusieurs manières.

⇒ **A travers les parlementaires**

Les citoyens peuvent faire part de leurs différents besoins aux députés, représentants légitimes du peuple. Ces honorables députés se chargeront alors de transmettre et de communiquer au gouvernement toutes les préoccupations collectées, soit par écrit, soit au cours des débats tenus à l'Assemblée nationale, notamment lors du débat d'orientation budgétaire et de l'examen et vote du budget.



⇒ **A travers les services déconcentrés de l'Etat**

Les citoyens peuvent également saisir ou écrire aux autorités locales (Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets) pour partager leurs préoccupations en termes de besoins en infrastructures, équipements, logement, etc. Ainsi, ces autorités vont remonter et relayer ces informations au gouvernement pour leur prise en charge.



⇒ A travers les organisations de la société civile (OSC)

Les OSC peuvent jouer un rôle central en rassemblant et en présentant des demandes au nom des groupes concernés et en apportant des informations capitales sur les besoins et priorités des populations. A titre d'exemple, le DPBEP 2023-2025 qui présente les grandes orientations budgétaires a été partagé avec les OSC lors d'un atelier tenu le 23 août 2022.



⇒ **A travers un dialogue direct avec les autorités**

La rencontre appelée « JOKKO AK MACKY » fournit un moyen au citoyen de s'adresser directement au Président de la République pour lui soumettre ses priorités et besoins à considérer dans le budget.

Il en est de même pour les conseils des ministres décentralisés qui offrent une occasion à toutes les forces vives de la localité de présenter leurs préoccupations réelles.



⇒ **A travers les collectivités territoriales**

Les populations peuvent participer activement à l'élaboration du budget de leur collectivité. Au cours des débats sur les orientations budgétaires, elles peuvent donner leur point de vue et présenter les besoins pour une amélioration de leurs conditions de vie.



⇒ **A travers les médias**

Le citoyen peut donner son avis sur les questions budgétaires et / ou exprimer ses besoins prioritaires, en utilisant les canaux de communication que sont les radios rurales et communautaires, les chaînes de radio et télévisions publiques et privées, la presse écrite et la presse en ligne.




GLOSSAIRE

- **Arbitrage budgétaire** : mécanisme à travers lequel l'argent à collecter est réparti entre les différents ministères et institutions en tenant compte de la capacité financière et des priorités de l'Etat. Cette notion fait référence aux choix effectués lors de l'élaboration d'un budget. L'arbitrage permet de répondre à la question : « pourquoi consacrer plus de ressources à telle ou telle autre dépense » ?
- **Budget général** : budget qui retrace toutes les recettes et les dépenses de l'Etat, sans les budgets des comptes spéciaux de Trésor ;
- **Comptes Spéciaux du trésor (CST)** : ce sont des opérations budgétaires financées par des recettes particulières en relation directe avec les dépenses concernées. Ils sont rassemblés avec le budget général dans la loi de finances. Exemple : le « Fonds national de retraite (FNR) »
- **Conférence de performance** : moment de discussion entre les services techniques du ministère en charge des finances et ceux des ministères sectoriels sur les performances budgétaires ;
- **Croissance économique** : amélioration de la richesse d'un pays durant une période déterminée. En pratique, l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la croissance est le produit intérieur brut ;
- **Débat d'orientation budgétaire** : discussion entre l'Assemblée nationale et le gouvernement sur les orientations sur les finances publiques, les priorités et les évolutions de la situation financière à moyen terme ;
- **Déficit budgétaire** : solde négatif lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes ; la partie des dépenses non couvertes par les recettes est à financer par des emprunts notamment ;

- **Dépenses d'acquisition de biens et services** : Dépenses nécessaires au fonctionnement correct de l'administration (acquisition de mobiliers de bureaux, de fournitures, etc.) ;
- **Dépenses de personnel** : ensemble des rémunérations en numéraire du personnel de l'Etat employeur (paiement des salaires des agents de l'Etat) ainsi que les autres dépenses réalisées au profit des personnels (cotisations sociales, prestations familiales) ;
- **Dépenses en capital** : dépenses qui enrichissent le patrimoine et qui donnent généralement un avantage de longue durée (construction de routes, des logements, des hôpitaux, etc.) ;
- **Document de Programmation Budgétaire Economique et Pluriannuelle (DPBEP)** : instrument de programmation budgétaire qui donne les orientations pour la préparation de la loi de finances de l'année et présente le cadrage global des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante ;
- **Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD)** : document qui prévoit, sur trois ans, l'évolution des crédits et des résultats attendus des programmes de chaque ministère, en fonction des objectifs poursuivis ;
- **Emprunt** : financement pour couvrir les dépenses non couvertes par les recettes et que l'Etat doit rembourser après ;
- **Exonération** : Dispense de payer une partie ou la totalité d'un impôt ou d'une taxe pour une période donnée.
- **Indicateurs de performance** : un indicateur de performance est un instrument de mesure d'un phénomène ou d'une performance : Exemple : la performance de la politique de lutte contre le sida peut se mesurer par le taux de prévalence. Si elle est en baisse, l'on peut dire qu'elle est performante si elle est en hausse on peut dire qu'elle n'est pas performante.

- **Inflation** : perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.
- **Pouvoir d'achat** : Capacité des ménages à pouvoir acheter des biens et services grâce à leur revenu disponible.
- **Recettes fiscales** : produits provenant des impôts (exemple impôts sur le revenu et les bénéfices, les cotisations de sécurité sociale, les taxes prélevées sur les biens et les services, les prélèvements sur salaires, les impôts sur le patrimoine et les droits de mutation, ainsi que les autres impôts et taxes ;
- **Recettes non fiscales** : elles sont définies par défaut, par opposition aux recettes fiscales. Donc ce sont des recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts (exemple : redevances, frais administratifs, revenus du domaine de l'Etat, etc.) ;
- **Risque budgétaire** : facteur pouvant entraîner une modification des prévisions de recettes et/ou de dépenses et les réalisations effectives en fin d'exercice budgétaire.
- **Secteur primaire** : Domaine d'activités productrices de matières non transformées (agriculture, pêche, élevage, mines, etc.).
- **Secteur secondaire** : Domaine d'activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire (industries manufacturières, constructions, etc.).
- **Secteur tertiaire** : Regroupement d'un vaste champ d'activités comme commerce, transports, administration, finances, immobiliers, éducation, santé, action sociale, etc.
- **Solde budgétaire** : différence entre les recettes budgétaires et les dépenses budgétaires. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, on parle de « déficit budgétaire ». Si les dépenses sont inférieures aux recettes, on parle d'«



excédent budgétaire ». En cas d'égalité entre les dépenses et les recettes, on parle d' « équilibre budgétaire ».

- **Taux de croissance** : variation de la croissance entre deux périodes ;
- **Taux de pression fiscale** : indicateur permettant de déterminer le poids des impôts dans l'économie d'un pays en rapportant les impôts au PIB.

EQUIPE DE REDACTION

Supervision générale

- Monsieur Maguette NIANG, Directeur général du Budget
- Monsieur Cheikh DIBA, Directeur de la Programmation budgétaire
- Madame Souadou DRAME, Directeur adjoint de la Direction de la Programmation budgétaire

Encadrement technique

- Monsieur Pape Meissa DIOP, Conseiller technique
- Monsieur Mamadou KEBE, Conseiller technique
- Monsieur Cheikh Tidiane DIAW, Conseiller technique
- Madame Cira DEMBELE, Cheffe de la Division Synthèse
- Madame Maguette NDIAYE, Cheffe de Division des secteurs économiques
- Madame Ndèye Mayé DIOUF, Cheffe de la Division des secteurs sociaux
- Monsieur Issakha SECK, Chef de la Division des secteurs de Souveraineté
- Monsieur Ibrahima KASSE, Chef de la Cellule informatique
- Monsieur Sidy Mouhamed NDIAYE, Chef du Bureau administratif et financier

Comité de rédaction

- Monsieur El'Hadj Mamoune DIOP, Conseiller technique
- Madame Thérèse Amparo DIOP, chargée de programme
- Madame Marguerite NDONG, chargée de programme
- Monsieur Magueye NGOM, chargé de programme

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE
172, Avenue Président Lamine GUEYE